



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Renseignements :

NOM DE L'ÉVÈNEMENT : _____

NOM DE LA STRUCTURE ORGANISATRICE : _____

ADRESSE COMPLETE : _____

PRENOM ET NOM DU/DE LA REFERENT/E : _____

Vous souhaitez faire évoluer votre événement vers une démarche « zéro déchet » afin de réduire votre production de déchets et d'en améliorer la gestion et les solutions de valorisation.

Ce document a pour objectif de préciser :

- **les conditions à remplir** pour bénéficier de l'accompagnement individuel « Vers mon événement zéro déchet » ;
- **le rôle de chaque partenaire** participant au projet ;
- **clarifier les engagements** des parties prenantes.

Contexte de l'opération :

Labellisé Territoire Engagé pour la Transition Ecologique en 2024 et porteur d'un Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire depuis 2022, le VALTOM s'engage à respecter les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte avec notamment une réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

Selon l'ADEME (Agence pour la Transition Ecologique), une manifestation moyenne de 5 000 personnes générerait 2,5 tonnes de déchets !

Dans ce cadre, le VALTOM, en partenariat avec ses neuf collectivités en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés, et avec l'appui de l'Agence Airbeone, accompagne les organisateurs d'évènement dans la mise en place d'une démarche exemplaire et pérenne de réduction des déchets. L'objectif de cet accompagnement est d'aider chaque organisateur à réduire sa production de déchets en premier lieu (éviter le jetable, limiter les quantités, acheter d'occasion...) et à mieux gérer ses déchets résiduels en second lieu (tri, valorisation, réutilisation...).

Cet accompagnement, d'une durée de 10 jours, a pour objectif d'assurer un suivi et une mise en œuvre pérenne d'actions.

Les engagements de l'organisateur envers le VALTOM :

- désigner au moins une personne référente pour la mise en place et le suivi de l'accompagnement ;
- désigner chaque année un référent pour le suivi de la gestion des déchets ;
- mettre en place les conditions pour le bon déroulement de l'accompagnement et de l'intervention de la société Airbeone (disponibilité, transmission de données, etc.) ;
- communiquer en interne (équipe, bénévoles, partenaires) et en externe (grand public) sur la démarche afin de mobiliser toute l'équipe organisatrice et le grand public ;
- s'engager à mettre en place dans le cadre de l'accompagnement* :
 - au moins une action liée à l'amélioration de la collecte des déchets (sauf s'il n'y a plus d'actions d'amélioration possible) ;
 - au moins une action liée à la réduction des déchets (sauf s'il n'y a plus d'actions d'amélioration possible) ;
 - au moins une action liée à la sensibilisation sur les déchets (sauf s'il n'y a plus d'actions d'amélioration possible).
- transmettre toutes les données et retours nécessaires pour l'élaboration du bilan et l'évaluation de l'accompagnement.

** Voir tableau des actions possibles à mettre en place : ANNEXE*

Les engagements du VALTOM envers l'organisateur :

- financer l'accompagnement sur mesure ;
- s'assurer du bon déroulement de l'accompagnement ;
- assurer les mises en contacts nécessaires au déploiement d'actions liées au déchets (collectivités en charge de la collecte des déchets, etc.) ;
- valoriser la démarche auprès des médias et des partenaires.

À, le

Pour l'organisateur

Pour le VALTOM

ANNEXES

→ **Actions possibles à mettre en place lors de l'accompagnement :**

Stratégie de gestion des déchets

- Réaliser un diagnostic des flux de déchets
- Définir des objectifs précis pour l'événement
- Identifier les acteurs locaux impliqués
- Intégrer la gestion des déchets dans l'organisation du projet

Réduction des déchets

- S'engager à réduire la consommation de papier, de goodies et autres objets jetables
- Mettre en place de la vaisselle réutilisable
- Adopter une politique « Zéro Plastique » à usage unique
- Interdire les bouteilles en plastique
- Ne pas utiliser de gobelets jetables
- Fournir des gourdes pour les participants
- Utiliser des gobelets réutilisables

Optimisation de la collecte et du tri

- Installer un système de tri complet sur le site
- Prévoir des dispositifs de tri en backstage et dans les zones techniques
- Mettre en place un tri des biodéchets dans les zones publiques
- Installer des tables de tri accessibles
- Fournir des consignes de tri claires
- Collecter les huiles alimentaires usagées

Mise en place d'une équipe dédiée

- Désigner un référent responsable de la gestion des déchets
- Créer une brigade Verte pour assurer la gestion des déchets
- Intégrer la gestion des déchets dans le dossier global du projet, porté par la direction
- Former les équipes aux bonnes pratiques de tri

Mutualisation et recyclage

- Utiliser des supports de communication recyclables et durables
- Privilégier le mobilier et la scénographie issus du réemploi et réutilisables
- Mutualiser les ressources avec d'autres acteurs locaux (cendriers, signalétique, mobilier)
- Organiser des ateliers de recyclage pour le jeune public
- Proposer des interventions éducatives sur le recyclage

Sensibilisation et communication

- Communiquer sur la collaboration avec le VALTOM et l'accompagnement apporté
- Impliquer les publics et toutes les parties prenantes : restauration, équipes, partenaires, prestataires, participants
- Promouvoir les dispositifs de tri et les engagements auprès du public
- Installer un stand de sensibilisation sur le site
- Afficher des consignes de tri claires sur les points de collecte
- Communiquer sur les bilans environnementaux de l'événement

Valorisation des déchets

- Identifier en amont les déchets valorisables
- Mesurer les types et quantités de déchets générés
- Identifier les filières locales de valorisation des déchets

Cela permet de clarifier et d'organiser les actions nécessaires pour orienter l'événement vers un objectif de zéro déchet.